

**MISE EN GARDE** : Ce règlement n'a aucune valeur officielle. Afin d'obtenir la version officielle du règlement et de chacun de ses amendements, le lecteur doit contacter le Service juridique et greffe au 450-780-5600 ou [greffe@vdst.qc.ca](mailto:greffe@vdst.qc.ca)



## R È G L E M E N T N ° 2 3 0 1

Règlement relatif au contrôle quantitatif des eaux pluviales pour les projets de développement résidentiel de la ville de Sorel-Tracy

---

( adopté le 9 novembre 2015 )

CONSIDÉRANT la demande du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques selon laquelle la Ville de Sorel-Tracy doit adopter un règlement afin de s'assurer de l'application des exigences relatives au contrôle quantitatif des eaux pluviales sur son territoire,

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 2 novembre 2015,

Le conseil municipal DÉCRÈTE ce qui suit :

### ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

### ARTICLE 2 TERRITOIRE D'APPLICATION

Le présent règlement s'applique aux terrains identifiés par la zone H-01-229 (partie ombragée) constitués d'une partie des lots 3 621 828, 3 621 829 et 4 846 623, au plan joint au présent règlement comme Annexe A pour en faire partie intégrante.

### ARTICLE 3 CONTRÔLE QUANTITATIF DES EAUX PLUVIALES

Le projet de construction ou développement sur les terrains visés par le présent règlement doit assurer le contrôle quantitatif afin de limiter les rejets au milieu récepteur à 20 l/s/ha pour une pluie de récurrence de 1 dans 100 ans représentant la condition avant développement.

### ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

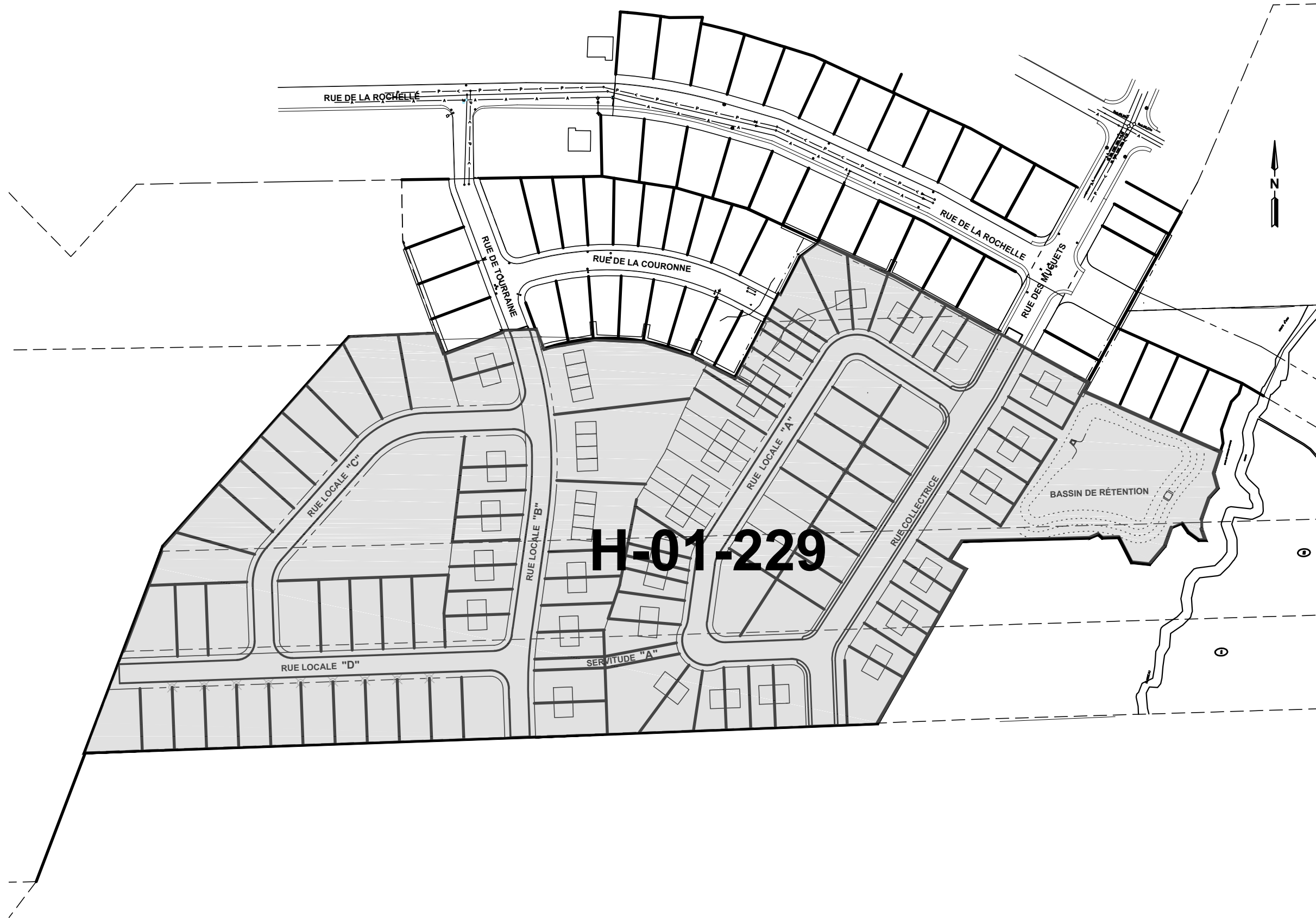
\_\_\_\_\_  
*(s) Serge Péloquin*  
Serge Péloquin, maire

\_\_\_\_\_  
*(s) René Chevalier*  
René Chevalier, greffier

**DOMINANCE D'USAGES**

- H HABITATION
- C COMMERCIALE
- I INDUSTRIELLE
- P COMMUNAUTAIRE
- R RÉCRÉATIVE
- A AGRICOLE

ZONES VISÉES PAR LE RÉGLEMENT



**PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT URBAIN  
DIVISION GÉNIE**

105, rue du Prince  
Sorel-Tracy (Québec), J3P 7K1  
Tél.: (450) 780-5600  
www.ville.sorel-tracy.qc.ca

Projet  
**DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE  
QUARTIER DU LOUVRE  
PHASE I À SOREL-TRACY**

Titre  
**ANNEXE A  
RÈGLEMENT N° 2301**

Préparé Martin Bergeron, ing.	Échelle 1:2000
Dessiné Jacinthe Laporte, stag.	Date 2015-11-10
Vérifié Martin Bergeron, ing.	Règlement 2301
Approuvé Martin Bergeron, ing.	Plan no 1284
Matricule	Feuillet no 1 / 1